



## Visas de retour en cas de r cipic 

Par **boufis**, le **17/06/2011**   **19:01**

Bonjour,

je suis de nationalit  francaise, j'ai  pous  en Octobre un algerie, il a eu 1 r cipic  de 1er demande de titre de s jour, a expiration de celui-ci il en a eu 1 second qui expire le 19/07/2011

apres renseignement   la pr fecture sa carte de s jour de 1 an est pr te mais on ne veux pas lui donner tant que la visite m dical n'as pas  t  effectu e.

se renseignant au pres de l'organisme qui s'occupe de ces visite medicale, on lui a dit qu'ils avaient eu du retard dans le traitement des dossier et qu'il recevrai la convocation pour cette visite m dicale courant Aout

souci nous partons en vacances en Algerie du 18/07/2011 au 08/08/2011

qu'elle est la d marche a faire, mon epoux n'as pas vue sa mere depuis 8 ans et celle ci n'est pas en t s bonne sant 

lui fodrat-il faire la demande d'un visas de retour aupr s du consulat francais   Alger ?

sachant qu'  la date de notre d part il aura un 3 me r cipic  (carte pr te mais pas de visite m dicale)

merci de votre r ponse

Par **aliasseur**, le **20/06/2011**   **22:09**

bonjour

vous prenez des risques   voyager sans attendre la carte de s jour

pr venez votre pr fecture de votre voyage et de bien vouloir accepter d'autoriser le consulat

d'alger de vous faire un visa de retour

sinon vous êtes marié, prenez avec vous votre livret de famille, un shengen peut aussi être délivré ?

en tout cas, faites la demande de visa, une fois que vous êtes arrivé car ça prend du temps

Par **mimi493**, le **20/06/2011** à **22:54**

Quand on est dans sa situation, on ne part pas de France, c'est tout.

Le récépissé d'une 1ere demande ne permet pas de voyager, le visa de retour n'est en rien un droit. ça pourra prendre plusieurs mois avant qu'il y ait un visa de retour SI, il y en a un.